



Bordeaux, le 28 avril 2023

## BILAN DU TIRAGE A LA COLLECTE, UN AN APRES !

A plusieurs reprises, nous avons fait remonter les dysfonctionnements et certaines prises de décisions arbitraires sans que pour autant soit appliquée un des passages de l'article 5 du règlement du tirage.

Toutes et tous, pour ceux qui ont participé au tirage de novembre 2021, avez eu entre les mains ce document. Il permet d'édicter des règles de vie pour le fonctionnement à la collecte. Il se décompose en 8 règles.

**La règle 5 concerne le non-respect des consignes de sécurité, d'assiduité insuffisante.** Le 12 avril dernier, lors d'une réunion pour le bilan du tirage, nous apprenions qu'elle avait été appliquée en un an pour sept agents de collecte qui ont été sortis de leurs secteurs.

**La Direction ne nous a jamais prévenu alors qu'il est prévu qu'un groupe associant les représentants du personnel soit réuni en tant que de besoin pour examiner les situations individuelles. Plus clairement, pour que vos droits soient respectés !**

Nous avons pourtant insisté pour que tout soit organisé lorsque des agents de collecte étaient concernés, aucune réponse positive de la part de la Direction en prétextant « que tout allait bien ! ». Non, tout ne va pas bien !

**Être sorti d'un secteur, selon ce qui est reproché et la façon dont les mesures ont été prises est bien assimilé à une sanction. Vous avez donc le droit d'être représentés et pouvoir vous défendre.**

Avant chaque tirage nous revoyons ce règlement avec la Direction. Nous avons fait enlever cette notion d'arrêt maladie, il y a quelques années déjà, qui prévoyait d'extraire un agent de son secteur ou d'une autre situation à partir d'un nombre de jours d'arrêt. Situation discriminante à l'époque.

**Cela n'empêche pas les zélés de ressortir la mitraille aux sanctions. Être malade aujourd'hui signifie être sanctionné ! Pourtant, aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur état de santé (article 6 de la loi du 13/07/1983) !**

Si la volonté de transparence semble émerger, il y a encore du travail à faire

**Vous êtes convoqués pour être sorti de votre secteur à cause de vos arrêts maladies ou accident de service ? Prévenez-nous, on viendra !**

Lors de cette réunion du 12 avril, un point sur les modalités de tirage partiel à envisager pour la fin de l'année avec rééquilibrage des secteurs liés à la mise en place à la fréquence 1+1.

Nous ne connaissons pas les avancées de l'optimisation des secteurs pour cette modification de fréquence de collecte (la zone nord est la première concernée) mais ce sujet est d'ordre conflictuel.

La réduction de fréquence est néfaste pour les organismes (poubelles plus lourdes...) et est destructrice pour le service public. Il suffira de s'en rendre compte sur communes concernées.

Nous n'hésiterons pas à mobiliser sur ce sujet.

**Seul-e-s, on n'y arrive pas, ensemble, nous faisons front !  
Votre droit est de vous défendre et de vous exprimer ! utilisez-le !**

**Visitez notre page sur TATOU**

**SYNDICAT CGT DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

Tél : 05.56.99.86.49 / 06.30.77.79.12

Maison des Syndicats Esplanade du 8 Mai 1945 33045 BORDEAUX CEDEX

Courriel : [cgt.cub@bordeaux-metropole.fr](mailto:cgt.cub@bordeaux-metropole.fr)

Site web : <http://perso.modulonet.fr/cgtcub33>

